

Délibération N° DEL-2022-127

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Damien MONTEIL, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCOUX

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Ressources humaines

25. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Baptiste CONTARIN

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis du comité technique émis lors de sa séance du 14 septembre 2022,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les nécessités de service, les réorganisations, les mouvements de personnel, les mutations, les recrutements et les départs intervenus ou à intervenir à la Direction des Finances et à la Direction Administration Générale,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- La création au 1^{er} décembre 2022

- pour le poste « Gestionnaire de la commande publique »
 - ✓ d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - ✓ d'un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - ✓ d'un emploi de Rédacteur à temps complet
- pour le poste « Agent de l'Etat Civil »
 - ✓ d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - ✓ d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Par ailleurs l'emploi d'adjoint administratif à temps complet de l'agent occupant précédemment ce poste étant vacant, le recrutement pourra également être effectué sur ce poste.

- La suppression au 1^{er} décembre 2022

- pour le poste « Chef du Service Comptabilité »
 - ✓ d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - ✓ d'un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - ✓ d'un emploi de Rédacteur à temps complet
- pour le poste « Assistante de gestion administrative et comptable-service comptabilité »
 - ✓ d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - ✓ d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Madame le Maire à effectuer les déclarations de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,

- Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement et la nomination sur ces postes, et notamment, au cas où un fonctionnaire territorial ne peut être recruté, à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code de la Fonction Publique

- Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le tableau des emplois est modifié comme présenté ci-après :

FILIERE	Date	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	01/12/2022	Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	7	7
			Rédacteur principal 2ème classe	7	7
			Rédacteur	3	3
		Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	20	20
			Adjoint administratif principal 2ème classe	9	9

adoptée à l'unanimité

FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Fournier".

Marie-Françoise
FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20220926-lmc120220000127-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022